

**PROVINCE DE QUÉBEC** **SÉANCE ORDINAIRE**  
**CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE** **3 SEPTEMBRE 2019**  
**MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au 290, rue Principale, le mardi 3 septembre 2019 à 19h30, sont présents, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière, Jocelyn Cossette, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il félicite monsieur Jocelyn Cossette, conseiller élu au siège numéro 4 de cette municipalité et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2019-09-01

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

**QUE** cet ordre du jour soit annexé à la page 618 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

**(ADOPTION)**

2019-09-02

### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019**

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu:

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 soit adopté tel que rédigé, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 7 août 2019 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

### **CORRESPONDANCE**

- De monsieur Claude Lessard, président de la Commission scolaire du Chemin du Roy, nous demandant notre appui afin de préserver à la tête des Commissions scolaires, des élus au suffrage universel et ainsi garder le droit des citoyens d'être maître d'œuvre de l'éducation publique. Afin de donner notre appui, il suffit de signer la déclaration d'appui pour la démocratie scolaire.
- De madame Jan Simpson, présidente nationale, de Canadian Union of Postal Workers, nous invitant à questionner les différents partis politiques et leurs candidats sur leurs intentions quant à l'avenir de Poste Canada, et ce, avant les prochaines élections fédérales.
- De madame Marie-Ève Girard, directrice des programmes de santé et de madame Dominique Massie, directrice générale de l'Association Pulmonaire du Québec nous informant de l'impact nocif du radon sur notre santé et nous invite à joindre la Campagne provinciale de sensibilisation contre le radon.

### **INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

#### **Dénonciation de contrat concernant le projet de reconstruction des ponceaux du Rang Saint-Félix**

La compagnie Les Glissières Desbiens inc., nous avise qu'ils ont contracté avec la compagnie Marcel Guimond et fils pour la fourniture et l'installation de glissières de sécurité concernant les travaux de reconstruction de ponceaux dans le rang Saint-Félix. Le contrat s'élève à un montant approximatif de 25 947\$, taxes en sus, et ils nous demandent de protéger leur créance, en demandant une quittance de leur entreprise avant de déboursier les montants d'argent à la compagnie Marcel Guimond et fils.

#### **Bonification du Programme d'intervention résidentielle concernant la mэрule**

Madame Catherine Vernaудon, directrice de la Société d'habitation du Québec, nous informe qu'elle a pris connaissance de notre résolution datée du 6 mai dernier et que la contamination par la mэрule ne peut être considérée comme un sinistre au sens de la Loi sur la Sécurité civile. Cependant lors de la révision du programme une évaluation de notre proposition sera faite.

(MINISTÈRE)

### **Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)**

Madame Patricia Beaudry, ingénieure du MTMDET, nous informe qu'ils ont pris connaissance de notre résolution d'appui concernant l'installation d'un luminaire et d'un feu clignotant à l'intersection du rang Saint-Jean et de la route 359 et que cette demande a été acheminée à l'équipe de la sécurité routière pour analyse.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec**

La Commission nous informe que suite à la demande de madame Winna H. Landry de tenir une rencontre publique concernant le dossier 423357, cette rencontre aura lieu le 17 octobre prochain à 10h00, au 200, chemin Sainte-Foy. Ce dossier concerne une construction projetée pour lequel un permis a été demandé et qui ne serait pas conforme à la Loi. De plus, l'utilisation constatée contrevient à l'article 26 de la Loi qui interdit, en zone agricole, l'utilisation d'un lot à des fins autres que l'agriculture à moins de pouvoir invoquer un droit prévu à la Loi ou aux règlements ou d'avoir préalablement obtenu une autorisation de la Commission.

### **Bilan annuel de la Maison des jeunes de Saint-Narcisse 2018-2019**

Madame Jennifer Imhof, responsable de la Maison des jeunes nous informe que pour l'ensemble de l'année tout s'est bien déroulé, mais que l'achalandage a baissé comparativement aux années antérieures et que les jeunes qui fréquentent la Maison des jeunes sont satisfaits des services.

### **MRC des Chenaux, certificat de conformité concernant le règlement numéro 2019-06-552**

Monsieur Patrick Baril, directeur général, nous a transmis notre certificat de conformité en lien avec la modification du règlement de zonage concernant l'autorisation de la culture de cannabis dans la zone 216-I de Saint-Narcisse.

### **MRC des Chenaux, modification du schéma d'aménagement et de développement révisé concernant le règlement numéro 218-115**

Monsieur Patrick Baril, Directeur général, nous a transmis le règlement numéro 2018-115 concernant l'autorisation de l'usage de sablière sur les lots 3 349 044 et 3 349 053 situés dans une affectation agricole sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Cette opération temporaire servira à aplanir le terrain afin qu'il soit, par la suite, utilisé à des fins agricoles.

### **Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particulier d'amélioration Circonscription électorale de Champlain, dossier numéro 00028254-1**

Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, nous informe qu'une aide financière de 20 000\$ nous est octroyée pour la réalisation de travaux d'amélioration des routes locales.

### **Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles**

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques(MDDELCC), nous informe que, pour l'année 2018, le tonnage résidentiel pour la redistribution s'élève à 516,66 tonnes (280,18 kg/hab.) alors qu'il était à 564,40 tonnes (305,74 kg/habitant) en 2017 et le tonnage industriel, commercial et institutionnel (ICI) pour la redistribution s'élève à 378,39 tonnes (205,20 kg/hab.) alors qu'il était à 472,04 tonnes (255,71 kg/habitant) en 2017. Les montants de subvention nous seront communiqués ultérieurement.

**(RAPPORT)**

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS**

Depuis la séance régulière du 5 août dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

## **PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS**

- Aucune question.

2019-09-03

### **Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois d'août 2019 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2019-09-04

### **Programme du transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ 2014-2018), approbation de notre programmation de travaux;**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;

**ATTENDU** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyée par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Narcisse s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 ;

**QUE** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**(QUE)**

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**QUE** la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

**QUE** la programmation de travaux adoptée par la présente résolution et tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, soient annexés à la présente résolution à la page 622 du présent procès-verbal pour faire partie des présentes comme s'ils étaient ici au long reproduits.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2019-09-05

**Contribution de la municipalité pour Les mercredis de l'Agora Desjardins et Rendez-vous des arts**

**ATTENDU** que le comité culturel de notre municipalité a déposé sa programmation et a débuté les spectacles des mercredis de l'Agora Desjardins le 26 juin dernier et qui s'est échelonné jusqu'au 21 août prochain;

**ATTENDU** que le Comité culturel a sollicité des commanditaires les invitant à parrainer des spectacles;

**ATTENDU** que ledit comité sollicite également la contribution financière de la municipalité pour un montant de 800\$ afin d'assurer le succès de sa programmation, présentant cinq spectacles qui ont été offerts gratuitement à la population ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte de verser un montant de 800\$ pour l'ensemble des spectacles des mercredis de l'Agora pour la saison 2019 qui a débuté le 26 juin dernier à l'Agora Desjardins.

Adoptée à l'unanimité.

2019-09-06

**Colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)**

**ATTENDU** la tenue du colloque annuel de zone de l'ADMQ, lequel aura lieu le 20 septembre prochain au Camp Val Notre-Dame à Hérouxville;

(ATTENDU)

**ATTENDU** que différents ateliers sont au programme de la journée, dont un volet sur les pouvoirs d'aides et les subventions d'une durée de ±3 heures avec Me André Lemay et son équipe de Tremblay Bois Mignault Lemay;

**ATTENDU** l'intérêt manifesté par la direction générale pour sa participation à ce colloque ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le Conseil autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, et madame Tania Imhof, secrétaire trésorière adjointe, à participer au colloque de zone de l'ADMQ le 20 septembre prochain. Les frais d'inscription au montant de 105\$ par personne, de même que les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

2019-09-07

**Dépôt de l'état des revenus et dépenses de notre bibliothèque**

**ATTENDU** le dépôt de l'état des revenus et dépenses préparé par madame Anne-Marie Hivon pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 31 août 2019;

**ATTENDU** que ces résultats montrent des revenus de 149,58\$, des dépenses pour 541,93\$ et un solde de 7,65\$ à la petite caisse à la fin de la période ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le Conseil homologue l'état des revenus et dépenses de la bibliothèque municipale pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 31 août 2019 et autorise madame Tania Imhof, secrétaire trésorière adjointe à émettre un chèque au montant de 392,35\$ pour renflouer la petite caisse à 400,00\$.

Adoptée à l'unanimité.

2019-09-08

**Mandat à la SAMBBA pour la réalisation d'une étude Faunique Floristique en Milieux Humides (FFMH)**

**ATTENDU** qu'Huguette Veillette et AL désirent vendre un terrain ayant une superficie de 14 370 mètres carrés et portant le numéro 5 190 561;

**ATTENDU** que ce terrain sera acquis par la Commission de Développement Industriel et Commercial (CDIC) de Saint-Narcisse;

**ATTENDU** que la CDIC est un organisme paramunicipal;

**ATTENDU** que l'achat de ce terrain par la CDIC est dans le but de favoriser de développement industriel à Saint-Narcisse;

**ATTENDU** que pour réaliser du développement industriel sur un terrain inactif depuis plusieurs années, une étude environnementale est nécessaire afin de définir s'il y a présence de milieux humides et de plantes rares;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que pour réaliser cette étude la SAMBBA a l'expertise nécessaire;

**ATTENDU** que la première étape est de définir s'il y a présence de milieux humides;

**ATTENDU** que les honoraires pour la réalisation de ce mandat sont de 1 905,00\$, taxes en sus, incluant les frais de déplacement, le matériel terrain et les frais d'administration;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le Conseil mandate la SAMBBA, pour la réalisation de ce mandat.

Adoptée à l'unanimité.

2019-09-09

**Participation de la municipalité à la soirée Prestige des Chenaux 2019**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse participera à la soirée Prestige des Chenaux 2019 le 22 novembre prochain;

**ATTENDU** que pour la tenue de cet événement, la Communauté entrepreneuriale des Chenaux nous sollicite pour cet événement;

**ATTENDU** que plusieurs entreprises de la MRC des Chenaux et de Saint-Narcisse seront mises en nomination;

**ATTENDU** que la soirée aura lieu à Saint-Maurice;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte l'achat de 8 billets au coût de 75\$ chacun pour un montant total de 600\$.

Adoptée à l'unanimité.

2019-09-10

**Mandat à la firme ADN Communication pour la personnalisation et mise en place de notre application Web « Alerte Municipales »**

**ATTENDU** que dans le cadre de notre Plan Municipale de de Sécurité civile (PMSC), la municipalité se doit d'être en mesure d'alerter ses citoyens par différent moyen de communication, et ce, rapidement;

**ATTENDU** que l'outil qui nous est proposé par la firme ADN Communication, va au-delà de ce qui nous est recommandé dans le cadre du PMSC, il pourra servir à informer pour un bris d'une conduite d'eau, avis d'ébullition, rinçage du réseau, fermeture de route, alerte météorologique et autres changements sur le quotidien;

**ATTENDU** que nous pourrions informer l'ensemble de la population en seulement 5 minutes, soit par : téléphone, cellulaire, texto, courriel, page web et Facebook;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que la firme ADN Communication est spécialisée en solutions Web spécifiquement développées pour les municipalités;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accorde à la firme ADN Communication le mandat pour la personnalisation et la mise en place de notre application Web « Alerte Municipales » pour un montant de 1 495,00\$, taxes en sus, et un montant de 295,00\$, taxes en sus, pour l’affichage sur notre site.

**QUE** les frais mensuels seront de 39,95\$, taxes en sus, pour la licence d’utilisation mensuelle et les frais de distribution d’alerte sera de 0,02\$, par segment de 70 caractères, chaque appel sera de 0,03\$ par appel et par tranche de 60 secondes et chaque courriel sera de 0,005\$, et ce, taxes en sus.

Adoptée à l’unanimité.

Avis de motion **Adoption d’un règlement modifiant le règlement de zonage, avis de motion**

Monsieur Denis Chartier, conseiller au siège numéro 5, donne avis de la présentation d’un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-05-438. Il a pour objet de modifier les zones 104-I et 110-CR. La zone 110-CR sera agrandie et la zone 104-I sera réduite.

Le projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

Avis de motion **Adoption d’un règlement modifiant le plan d’urbanisme, avis de motion**

Monsieur Daniel Bédard, conseiller au siège numéro 1, donne avis de la présentation d’un règlement modifiant le plan d’urbanisme numéro 2009-05-437. Il a pour objet de modifier l’affectation commerciale-résidentielle et l’affectation industrielle

Le projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Madame Micheline Thibeault nous informe qu’elle trouve l’aménagement du parc des jeux d’eau superbement beau.

2019-09-11 **Clôture de l’assemblée**

**ATTENDU** que l’ordre du jour est épuisé;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

La clôture de l’assemblée à 21h00.

Adoptée à l’unanimité.

---

Monsieur Guy Veillette,  
Maire

---

M. Stéphane Bourassa,  
Directeur général